



# Un développement durable de la production porcine

Mémoire présenté

dans le cadre des audiences du BAPE

sur le développement durable

de la production porcine au Québec

Par le

Syndicat des producteurs de porcs

de la région de Saint-Hyacinthe

Le 10 mars 2003

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>La production porcine sur le territoire du syndicat .....</b>	<b>6</b>
<b>Les défis de la production porcine .....</b>	<b>8</b>
<b>La vision d'un développement durable de la production porcine.....</b>	<b>10</b>
La réglementation environnementale .....	10
Des outils à bonifier.....	14
La cohabitation harmonieuse .....	15
Le modèle de production .....	17
<b>Conclusion .....</b>	<b>18</b>



## SYNDICAT DES **PRODUCTEURS DE PORCS** DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

Le territoire couvert par le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe est le même que celui de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Il correspond plus ou moins à la Montérégie-Est. Il s'étend de Sorel jusqu'à la frontière américaine. Du côté ouest, il longe la rivière Richelieu de part et d'autre pour la partie Beloeil / Sorel. Du côté est, son territoire englobe les municipalités de Sainte-Christine, Lac Brome et Frelighsburg (voir carte).

Il est le plus important syndicat des producteurs de porcs du Québec avec ses 850 entreprises porcines et ses 1 325 productrices et producteurs de porcs. La production se concentre principalement dans les MRC Les Maskoutains, Acton, Rouville et La Haute-Yamaska. La région de Saint-Hyacinthe produit environ le tiers du porc du Québec.

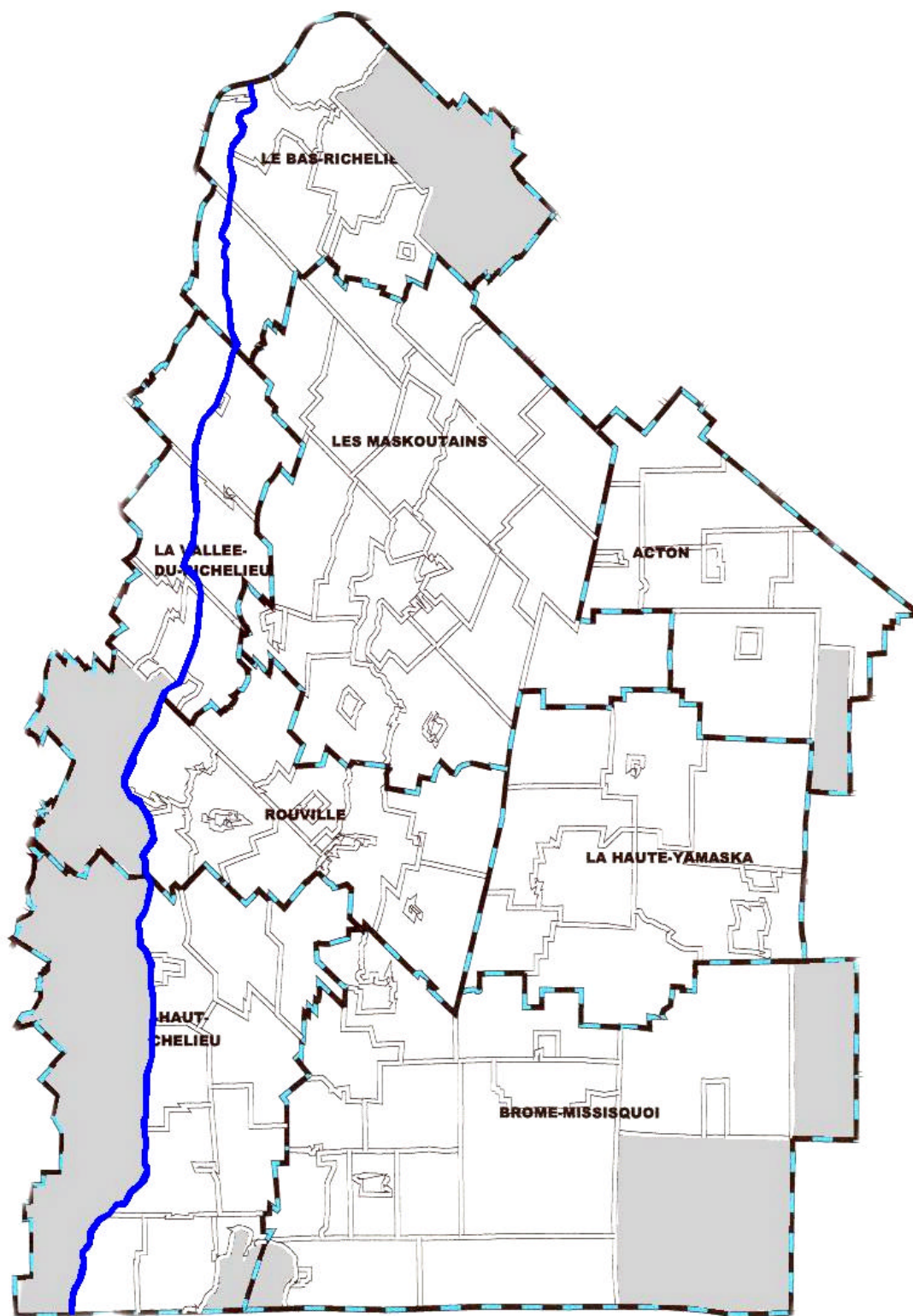
Tableau 1 : Nombre d'entreprises et d'exploitants par MRC

MRC	Nombre d'entreprises	Nombre d'exploitants
Brome-Missisquoi	65	100
La Haute-Yamaska	108	168
Acton	123	180
Le Bas-Richelieu	26	39
Les Maskoutains	342	553
Rouville	117	185
Le Haut-Richelieu	56	85
La Vallée-du-Richelieu	13	15
Total	850	1 325

Source : Liste des producteurs agricoles, UPA, 2002

Le syndicat est composé de 15 administrateurs et des présidents des comités naisseurs, finisseurs et reproducteurs. Dans le but d'améliorer son efficacité, le syndicat s'est doté de plusieurs comités, dont un spécifiquement sur l'environnement et un autre sur la promotion et la valorisation de la profession.





Territoire du Syndicat des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe



## Introduction

Le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe remercie la Commission du temps qui lui est accordé pour présenter sa vision d'avenir de la production porcine en Montérégie-Est. La vision du syndicat s'inscrit à l'intérieur du mandat de la Commission qui doit définir le cadre de développement durable de la production porcine en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Pour mieux se projeter dans l'avenir, une très brève description de la production porcine sur le territoire du syndicat sera faite. Par la suite, les défis auxquels sont confrontés les productrices et producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe seront exposés. Finalement, une vision d'avenir pour assurer un développement durable de la production porcine sera élaborée.



## La production porcine sur le territoire du syndicat

Les productrices et les producteurs se divisent en quatre grands groupes, soit naisseurs-pouponnières, naisseurs-finisieurs, finisseurs et reproducteurs. Sur les 850 fermes porcines que compte le syndicat, seulement 23 fermes sont de type reproducteurs comparativement à 190 fermes naisseurs-pouponnières, 309 fermes naisseurs-finisieurs et 327 fermes finisseurs.

Il est important de préciser que le territoire du syndicat couvre huit MRC, soit les MRC Acton, Brome-Missisquoi, Les Maskoutains, La Haute-Yamaska, Rouville, Le Bas-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu et Le Haut-Richelieu. Pour cette dernière MRC, seule la partie localisée à l'est de la rivière Richelieu fait partie du territoire du syndicat. Le territoire couvert par la Montérégie-Est inclut, en plus des huit MRC couvertes par le syndicat, les MRC Lajemmerais et Champlain, mais exclut la MRC Le Haut-Richelieu.

Tableau 2 : Nombre de fermes et d'exploitants par groupe et par MRC

MRC	Total	Fermes / Exploitants			
		Naisseurs-pouponnières	Naisseurs-finisieurs	Finisseurs	Reproducteurs
Brome-Missisquoi	65/100	12/18	27/46	20/28	6/8
La Haute-Yamaska	108/168	26/41	49/81	32/45	1/1
Acton	123/180	18/25	56/87	47/65	2/3
Le Bas-Richelieu	26/39	7/14	4/4	15/21	
Les Maskoutains	342/553	74/117	122/221	136/198	10/17
Rouville	117/185	32/50	31/55	50/69	4/11
Le Haut-Richelieu	56/85	17/28	16/24	23/33	-
La Vallée-du-Richelieu	13/15	5/7	4/4	4/4	-
Syndicat de la région de Saint-Hyacinthe	850/1325	191/300	309/522	327/463	23/40

Source : Liste des producteurs agricoles, UPA, 31 décembre 2002

Les fermes naisseurs-finisieurs sont comparables dans les MRC Acton et La Haute-Yamaska, alors que les fermes finisseurs des MRC Rouville et Acton se comparent. Quatre MRC, soit les MRC La Vallée-du-Richelieu, Le Bas-Richelieu, Le Haut-Richelieu et Brome-Missisquoi, comptent moins de 70 fermes et regroupent 19 % de l'ensemble des fermes sur le territoire du syndicat. Les MRC La Vallée-du-Richelieu et Le Bas-Richelieu sont celles où le nombre d'entreprises porcines est le plus faible avec respectivement 13 et 26 fermes. Finalement, les fermes porcines se concentrent à 40 % dans la MRC Les Maskoutains. Celle-ci détient le plus grand nombre de fermes dans tous les groupes.



Les entreprises porcines représentent 17 % de l'ensemble des entreprises agricoles sur le territoire du syndicat. Quant au cheptel, c'est 48 % de la production animale de la Montérégie qui est en production porcine. Pour sa part, la Montérégie-Est détient 85 % du cheptel porcin contre 15 % pour la Montérégie-Ouest.

En 1997, le gouvernement identifiait des municipalités en surplus (zones d'activités limitées) pour lesquelles s'appliquent des normes environnementales plus sévères. Sur le territoire du syndicat, 50 municipalités sont identifiées en surplus. Pour la production porcine, cela représente 86 % des entreprises qui sont localisées dans des municipalités en surplus. Ces entreprises porcines se retrouvent dans les MRC La Haute-Yamaska, Acton, Rouville, Brome-Missisquoi et Les Maskoutains. À l'exception de la MRC Brome-Missisquoi, on retrouve dans ce groupe plus de 100 fermes par MRC.

Le MAPAQ a présenté, lors des audiences, le portrait bioalimentaire régional de la Montérégie. Plusieurs données sont présentées pour la Montérégie-Est. Quoique le territoire du syndicat soit quelque peu différent de celui de la Montérégie-Est, les données fournies apparaissent représenter assez fidèlement la production porcine sur notre territoire.



## Les défis de la production porcine

Au cours des dernières années, les entreprises porcines ont dû relever plusieurs défis. Trois seulement seront abordés dans ce mémoire.

Le premier défi est celui de la réglementation environnementale. Il est important de spécifier que la réglementation a été modifiée de nombreuses fois depuis 1981. Le type d'entreposage, soit des fosses en structure de béton et non en blocs de béton, l'obligation d'avoir un lieu d'entreposage pour 250 jours au lieu de 200 jours, l'exigence d'un plan agroenvironnemental de fertilisation basé sur une norme phosphore au lieu d'azote, sont quelques éléments qui ont été modifiés au cours des dernières années. Ainsi, plusieurs entreprises porcines autorisées par le ministère de l'Environnement sont devenues du jour au lendemain non conformes, et ce, sans avoir apporté aucune modification à leur entreprise. Ces entreprises ont été obligées de se conformer et pour plusieurs d'entre elles aucune ressource financière et technique n'a été offerte. Il est important de rappeler que les entreprises porcines ont été les premières à s'équiper d'un lieu d'entreposage étanche. La très grande majorité des entreprises ont déboursé la totalité des coûts de construction de la fosse. C'est seulement en 1988 qu'un programme de soutien financier a vu le jour. Il ne faut pas oublier qu'une nouvelle entreprise a toujours plus de facilité à se conformer aux normes environnementales; les coûts environnementaux engendrés étant immédiatement comptabilisés dans les coûts d'exploitation.

Le deuxième défi est en lien avec les odeurs et la place que les entreprises porcines occupent sur le territoire agricole. La production porcine a subi au cours des dernières années, au regard des odeurs, beaucoup de pression de la part des citoyens ainsi que des instances municipales et gouvernementales. Devant cette situation, le gouvernement a cru nécessaire de spécifier, à l'intérieur d'une loi, que la protection du territoire et des activités agricoles est une priorité dans la zone agricole et que les municipalités doivent définir des normes qui favoriseront la cohabitation harmonieuse, et ce, dans un contexte de développement durable.

La loi 184 permet aux MRC de définir des aires de protection autour des périmètres urbains. Dans plusieurs MRC, seules les entreprises agricoles existantes bénéficiant d'un droit d'expansion ou ayant une charge d'odeur inférieure à 0,8 pourront se développer à l'intérieur de ces aires de protection. Pour se développer, une entreprise porcine de plus de 225 unités animales devra respecter les distances séparatrices. Pour plusieurs entreprises, il sera impossible de répondre à la distance imposée en raison de la proximité des maisons. Il est important de mentionner que le principe de réciprocité n'est appliqué que depuis peu de temps. Avant, une maison pouvait être construite près d'un bâtiment d'élevage sans avoir à respecter une distance séparatrice. Au cours des dernières années, tenant compte des distances séparatrices et du contexte social créé par les odeurs, les nouvelles entreprises porcines se sont éloignées considérablement des habitations voisines. Toutefois, la problématique demeure cruciale pour les entreprises existantes qui veulent se développer.





Le troisième et dernier défi qui sera abordé est celui du contexte économique. La production porcine évolue sur des marchés locaux et mondiaux. Les entreprises porcines, soutenues par le gouvernement et les conseillers du secteur, ont dû faire des choix pour demeurer compétitives et continuer d'offrir un produit de qualité. Le porc québécois est reconnu à travers le monde comme étant un porc de haute qualité. C'est le consommateur québécois qui est le premier à bénéficier de cette qualité. Pour demeurer compétitives sur les différents marchés les entreprises ont investi beaucoup financièrement, avec pour conséquence de diminuer de façon dangereuse leurs liquidités. La génétique et les normes AQC sont quelques éléments qui permettent de demeurer compétitifs sur les marchés. Toutefois, des coûts y sont rattachés et ce sont les productrices et les producteurs qui les assument. Les investissements exigés pour demeurer compétitifs sont importants en comparaison des retombées financières, celles-ci sont trop souvent minces.



## **La vision d'un développement durable de la production porcine**

Il est clairement démontré que le développement de la production porcine s'est concentré dans certains secteurs du territoire du syndicat. Cette situation n'est pas celle privilégiée par une approche agroenvironnementale. Devant ce constat, quelles solutions s'offrent aux productrices et producteurs présents sur le territoire du syndicat pour favoriser un développement durable de la production porcine?

### **La réglementation environnementale**

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), adopté en juin dernier, définit clairement les normes environnementales à respecter au regard des problématiques azote et phosphore. La réglementation québécoise est l'une des plus sévères dans le monde, très peu de pays s'appuient sur la référence phosphore. Le REA précise également les normes à respecter lors de l'entreposage et la disposition des fertilisants, et ce, autant pour les engrais organiques que minéraux. Des outils sont également mis de l'avant tels que le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), le bilan phosphore et l'approche ferme par ferme. Des dates ont été fixées pour l'atteinte des résultats. Celles-ci ont été modulées afin de tenir compte s'il s'agit d'une nouvelle entreprise ou d'une entreprise existante. À titre d'exemple, une nouvelle entreprise qui veut s'installer doit se conformer aux normes environnementales exigées en 2010. Le REA élimine immédiatement les problématiques azote et phosphore pour les nouvelles entreprises. Pour les entreprises existantes, des délais d'application sont prévus, mais les objectifs environnementaux visés demeurent les mêmes, soit l'atteinte d'un équilibre entre l'apport de fertilisant et le prélèvement de la plante.

Le REA permet à chaque entreprise de définir ses priorités d'actions agroenvironnementales. Ainsi, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), l'utilisation des données réelles de la valeur fertilisante du fumier, ainsi que celui du potentiel du sol, sont quelques éléments qui permettront de s'orienter vers une approche ferme par ferme. Le bilan phosphore permettra de déterminer réellement la quantité de surplus de chacune des entreprises. L'approche ferme par ferme doit être privilégiée, mais elle doit également offrir la possibilité aux entreprises porcines de se conformer en fonction des priorités environnementales propres à l'entreprise. Le règlement permet aux entreprises agricoles de disposer des lisiers sur des terres en propriété, en location ou en entente d'épandage. Le règlement reconnaît ainsi que la protection de l'environnement n'est pas reliée à une question de propriété des terres, mais qu'elle est associée à un équilibre entre la dose de fertilisant et le prélèvement de la plante. C'est le PAEF qui définira ces doses.

De plus, le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES) détermine des distances à respecter au regard des puits d'alimentation en eau souterraine. Par surcroît, le gouvernement déposait, en décembre dernier, la Politique nationale de l'eau.



***Le syndicat considère que les lois et les règlements actuellement en place assurent une protection adéquate des ressources sol et eau.***

Si les réglementations environnementales, soit le REA, le RCES et la Politique nationale de l'eau assurent aux citoyens une meilleure protection de l'environnement, cela ne se fait pas sans apporter des contraintes majeures aux entreprises porcines. Depuis l'adoption du REA, les entreprises porcines localisées dans les zones de surplus ont vu, pour une période de deux ans, leur développement grandement limité. Pour certains, cette période peut sembler courte, mais dans le développement d'une entreprise porcine, c'est sa survie qui est mise en péril. Indépendamment du secteur d'activité économique, une entreprise pour survivre doit avoir les possibilités de se développer. Des solutions doivent être offertes aux entreprises porcines afin de s'adapter aux nouvelles règles du marché ou aux nouvelles exigences environnementales. ***Considérant que la réglementation environnementale protège adéquatement l'environnement et assure un développement durable de la production porcine, il n'y a pas lieu de maintenir des règles plus restrictives pour la production porcine.***

Le développement de la production porcine s'est fait avec l'aide et le soutien des professionnels du secteur. Il est constaté que les choix que les productrices et producteurs ont faits ont eu une incidence sur l'environnement. Trop longtemps le fumier, qui a été considéré comme n'apportant peu d'éléments fertilisants, a été négligé dans le calcul de la fertilisation. Les connaissances actuelles déterminent les actions agroenvironnementales de l'entreprise porcine. Chacune des nouvelles connaissances vient modifier les façons de faire. Ce sont les productrices et les producteurs qui sont appelés à les appliquer. ***Il est constaté que trop souvent le monde agricole assume les frais des nouvelles connaissances et que le soutien, tant financier que technique, est très limité pour ne pas dire quasi inexistant.***

Il est important de rappeler que les productrices et producteurs de porcs ont entrepris depuis plusieurs années le virage agroenvironnemental et qu'ils assument la majorité des coûts qui y sont reliés, pour ne pas dire la totalité. Les haies brise-vent, l'application de bandes riveraines et l'utilisation de nouvelles pratiques culturales impliquent pour les entreprises des coûts qui sont souvent non comptabilisés mais qui ont un impact direct sur la santé financière de l'entreprise. Plusieurs fermes porcines utilisent de la phytase et des acides aminés de synthèse afin de diminuer les rejets dans l'environnement. L'utilisation de rampes basses est en progression. Toutefois, dans les prairies ou pâturages, le travail avec les rampes basses avec incorporation de lisiers demeure difficile d'application. L'utilisation de l'aspersion basse offre une meilleure avenue. Il faut que l'utilisation de ces outils soit encouragée. Plusieurs des modifications qui apportent des gains environnementaux n'augmentent pas la rentabilité de l'entreprise. Malgré cela, les productrices et les producteurs porcins n'ont pas hésité à prendre le virage vert.



Tableau 3 Évolution des actions agroenvironnementales des entreprises porcines au Québec

	1996	1998	2001
Unités animales porcines utilisant de la phytase	12,0 %	29,8 %	82,6 %
Unités animales de truies productrices ayant une formulation distincte à l'alimentation	37,6 %	n.d.	14,8 %
Unités animales de truies productrices ayant deux formulations ou plus distinctes à l'alimentation	62,4 %	n.d.	85,2 %
Unités animales de porcs à l'engraissement ayant une formulation distincte à l'alimentation	7,3 %	5,3 %	4,1 %
Unités animales de porcs à l'engraissement ayant deux formulations ou plus distinctes à l'alimentation	92,7 %	94,7 %	95,9 %
Unités animales porcines utilisant des bols économiseurs ou des trémies abreuvoirs	47,3 %	61,5 %	72,6 %
Unités animales porcines dont les moulées contiennent des acides aminés de synthèse	14,4 %	11,0 %	53,9 %
Bâtiments porcins protégés par un écran boisé	26,7 %	22,8 %	28,1 %

Source : *Suivi des plans des interventions agroenvironnementales des fermes porcines au Québec (année de référence 2001) AGEKO, BPR*



Tableau 4 : Actions agroenvironnementales en 2001 dans les ZAL et dans les hors ZAL

	ZAL	Hors ZAL
Unités animales porcines utilisant de la phytase	86,4 %	75,0 %
Unités animales de truies productrices ayant une formulation distincte à l'alimentation	10,8 %	22,8 %
Unités animales de truies productrices ayant deux formulations ou plus distinctes à l'alimentation	89,2 %	77,4 %
Unités animales de porcs à l'engraissement ayant une formulation distincte à l'alimentation	5,0 %	2,4 %
Unités animales de porcs à l'engraissement ayant deux formulations ou plus distinctes à l'alimentation	95 %	97,6 %
Unités animales porcines utilisant des bols économiseurs ou des trémies abreuvoirs	69,2 %	79,3 %
Unités animales porcines dont les moulées contiennent des acides aminés de synthèse	50,2 %	61,3 %

Source : *Suivi des plans des interventions agroenvironnementales des fermes porcines au Québec (année de référence 2001) AGECO, BPR*

À l'échelle internationale, le soutien offert au regard de la protection de l'environnement est considéré comme une mesure verte. L'application des nouvelles normes environnementales apporte des modifications aux pratiques culturelles qui impliquent, dans tous les cas, des coûts importants à l'entreprise porcine. Les entreprises agricoles, et particulièrement les entreprises porcines, ont besoin de soutien financier de la part du gouvernement. **Les programmes qui existent présentement sont insuffisants. Ils ne répondent ni aux exigences environnementales imposées, ni à la volonté des productrices et des producteurs de poursuivre les actions agroenvironnementales, et ce, tout en continuant d'offrir un produit de qualité à un prix très abordable.**



## Des outils à bonifier

L'approche ferme par ferme privilégiée par le REA éliminera le concept de municipalités en surplus. Certaines entreprises identifiées en surplus, à la suite du bilan phosphore, pourront facilement trouver des solutions à la gestion de leur surplus. Toutefois, tenant compte de la concentration des entreprises porcines dans certaines municipalités, quelques entreprises devront obligatoirement se tourner vers des solutions autres que l'épandage pour disposer de leur lisier. Le traitement du lisier est une solution de rechange. Or, la recherche dans ce domaine est loin d'être avancée. Plusieurs méthodes sont expérimentées, mais aucune n'est officiellement reconnue. Le traitement du lisier peut être complet ou partiel; dans ce dernier volet, des solutions faciles peuvent être trouvées. Les productrices et les producteurs agricoles sont des gens de terrain. Ils sont ingénieux et souvent ils trouvent des solutions adaptées à leur situation. Toutefois, cette expertise n'est pas reconnue par le ministère de l'Environnement. Ainsi, plusieurs bonnes idées en matière d'environnement sont perdues, faute de reconnaissance. ***L'objectif poursuivi doit permettre le développement de la production porcine tout en s'assurant que celui-ci se réalise à l'intérieur d'une approche agroenvironnementale.***

Les secteurs municipal et industriel ont bénéficié très largement du soutien de l'État pour se conformer aux règles environnementales. Il est clairement démontré que le secteur agricole n'a pas eu accès aux mêmes ressources financières et techniques. Pour sa part, la Fédération des producteurs de porcs du Québec investit dans la recherche, mais les efforts sont insuffisants. ***Il est primordial et urgent que le gouvernement investisse plus largement dans la recherche de solutions de rechange à l'épandage des lisiers.***

Sur le territoire du syndicat, un organisme de gestion des fumiers est présent, soit l'AGEO (Agence de gestion des engrais organiques). L'AGEO a pour principal mandat de travailler sur le volet collectif de la gestion des engrais organiques. En 2002, les entreprises porcines, membres de l'AGEO, étaient au nombre de 281 sur un total de 308 entreprises agricoles. Le volume annuel de lisier de porc était de 593 789 m<sup>3</sup> et les superficies totales en culture possédées par l'ensemble des membres étaient de 10 447 hectares. ***Pour les entreprises agricoles en surplus, et plus particulièrement celles en production porcine, il est important d'avoir, dans le milieu, un organisme qui cherche avec elles des solutions permettant une disposition agroenvironnementale de leur lisier.***

Pour sa part, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe est à mettre en place un Centre régional en agroenvironnement (CRAE). Le CRAE permettra d'offrir aux entreprises agricoles des services-conseils neutres.

La présence de 16 clubs agroenvironnementaux sur le territoire permet d'offrir à près de 1 000 entreprises des services agroenvironnementaux spécialisés et adaptés. Ces entreprises ont été les premières à prendre le virage agroenvironnemental. De plus, les productrices et les producteurs porcins de la région ont accès depuis peu à un club d'encadrement technique.



Peu importe comment cheminera l'entreprise porcine dans sa démarche agroenvironnementale, ce qui est certain c'est que celle-ci se réalisera seulement si l'entreprise a accès à des services-conseils neutres. L'importance d'avoir un service non lié n'est plus à démontrer. Le MAPAQ s'est orienté, depuis plusieurs années, vers des services de type collectif. Pour leur part, les clubs-conseils en agroenvironnement regroupent des producteurs. Il est important d'offrir différents types de services-conseils non liés. ***En production porcine, l'autonomie de l'entreprise passe par un accès à des services-conseils non liés dans plusieurs domaines tels que la santé animale, la nutrition, la génétique et la fertilisation.***

***Les outils régionaux dont nous disposons sont importants et doivent être maintenus en région. Les productrices et les producteurs porcins doivent avoir accès à des services-conseils neutres. Le gouvernement a sa part de responsabilité dans l'orientation du développement durable de la production porcine. Des ressources humaines et financières doivent être accessibles aux productrices et producteurs.***

## La cohabitation harmonieuse

Les productrices et les producteurs agricoles sont des gens très engagés dans leur milieu. Ils sont préoccupés et déçus de l'état de dégradation de leur relation avec les citoyens. Malgré que les productrices et les producteurs de porcs font des efforts importants pour diminuer les odeurs et favoriser la cohabitation avec leurs voisins, la production porcine fait actuellement les frais de cette détérioration. En effet, la production porcine est toujours la première pointée du doigt par les citoyens. Il faut savoir que, sous gestion liquide, les odeurs sont très volatiles, mais la production porcine n'est pas la seule à avoir une gestion sous liquide. De plus en plus d'entreprises agricoles préfèrent ne gérer qu'un seul type de fumier et s'orientent vers le liquide, ce qui est principalement le cas dans la production laitière.

Il est important de rappeler que chaque activité humaine occasionne des odeurs et que les activités agricoles ne sont pas exemptes de ce phénomène. Cela ne veut pas dire que les productrices et les producteurs agricoles ne sont pas prêts à faire des efforts pour diminuer les odeurs. Il ne faut pas oublier que ce sont eux qui vivent à proximité des bâtiments d'élevage. D'ailleurs, plusieurs entreprises porcines se sont munies de moyens pour diminuer les odeurs tels que les rampes basses, les toits sur les fosses, les haies brise-vent et les distances séparatrices supérieures à celles exigées. Toutefois, il sera impossible d'éliminer toutes les odeurs liées aux activités agricoles. Certaines entreprises ont engagé des montants importants dans l'amélioration de leurs bâtiments, notamment sur l'aspect ventilation. Ces améliorations ont permis de diminuer de façon significative les odeurs.



Tableau 5 : Évolution des actions agroenvironnementales favorisant une cohabitation

	1996	1998	2001
Lisiers épandus à l'aide d'une rampe d'épandage	24,6 %	30,2 %	34,6 %
Lisiers incorporés en moins de 24 heures ou immédiatement	28,2 %	38,7 %	63,4 %
Bâtiments porcins protégés par un écran boisé	26,7 %	22,8 %	28,1 %

Source : *Suivi des plans des interventions agroenvironnementales des fermes porcines au Québec (année de référence 2001) AGECO, BPR*

Plusieurs citoyens aimeraient que l'épandage se réalise en dehors de la période estivale, moment où ils sont le plus à l'extérieur de leur maison. La réglementation environnementale oblige les entreprises agricoles à épandre les fumiers entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre. Ces normes visent un objectif environnemental et non de cohabitation.

Il est important de mentionner **les outils actuellement disponibles pour favoriser une cohabitation harmonieuse**. Le REA oblige les entreprises porcines qui veulent utiliser leur droit d'expansion à utiliser des rampes d'épandage et à avoir des toitures, si elles sont localisées à moins de 550 mètres du périmètre urbain. Des distances séparatrices sont prévues au regard des habitations, des immeubles protégés et des périmètres urbains. De plus, les orientations gouvernementales révisées, adoptées en décembre 2001, permettent aux MRC de définir des aires de protection où les productions animales sont restreintes. Toutefois, le zonage de production est balisé, il vise essentiellement à protéger les zones où la densité de population est élevée, soit autour des périmètres urbains. Il est également permis de limiter les productions animales à l'intérieur de zones récréotouristiques ou de villégiature. Tout dernièrement, le gouvernement permettait aux municipalités de réglementer l'épandage entre le 31 mai et le 1<sup>er</sup> octobre pour une période de huit jours.

La meilleure approche demeure celle de l'entente entre les parties. Toutefois, cela n'est pas toujours applicable en raison du degré d'émotivité. Il est possible de diminuer les odeurs autour des installations d'élevage, du lieu d'entreposage et lors de l'épandage. Parmi les avenues, mentionnons l'implantation de haies brise-vent autour des bâtiments et de la fosse et l'utilisation de rampe basse, de toiture ou de ventilation. Rappelons que les entreprises porcines assument très largement les frais reliés à ces différentes méthodes. **Les programmes gouvernementaux doivent être bonifiés si on veut répondre aux attentes des citoyens**. Il est urgent que les entreprises porcines bénéficient d'accompagnement dans leurs démarches agroenvironnementales. Le programme Prime-Vert ne répond pas à toutes les attentes. Depuis quelques années, le programme n'est réellement accessible qu'au milieu de l'été. Nous perdons ainsi plusieurs mois de travaux aux champs.





***Des solutions pour diminuer les odeurs, il en existe, mais encore faut-il que le citoyen accepte les inconvénients reliés à son voisinage. Il doit donc faire sa part en acceptant les odeurs reliées aux activités de l'agriculture.***

## **Le modèle de production**

Certaines personnes ou organismes pourraient être tentés de limiter le développement de la production porcine en imposant un modèle de production ou encore une taille de l'entreprise. S'orienter dans cette avenue aura des conséquences importantes sur le type d'entreprise qui réussira à se développer. ***L'entreprise autonome est le type d'entreprise que les citoyens veulent voir s'installer et prospérer dans leur milieu.*** Une ferme autonome est celle dont le producteur est propriétaire des animaux et libre au regard des achats d'intrants. Ce type d'entreprise rassure le citoyen sur le degré d'appartenance du producteur à son milieu et celui de sa participation à l'économie locale.

Toutefois, la ferme autonome fait face au même défi que celle intégrée avec en moins les ressources financières et techniques. Pour survivre, la ferme autonome doit aussi être compétitive sur les marchés locaux et mondiaux. ***Le contexte environnemental actuel ne favorise pas l'entreprise autonome.*** Les exigences environnementales qui impliquent des coûts importants pour l'entreprise et le respect de normes qui limitent la capacité de développement sont des facteurs qui viennent restreindre le potentiel de développement de l'entreprise autonome. La relève en production porcine fait face à de grands défis de financement, comme l'achat d'animaux et de terres et la construction de bâtiments et de lieux d'entreposage. Pour sa part, l'intégrateur bénéficie d'avantages importants, notamment en matière de financement et de soutien technique. Sa capacité de se déplacer sur le territoire est un élément important lui permettant de s'ajuster facilement à toutes les exigences même celles d'un modèle de production.

Dans un objectif de soutien aux entreprises autonomes, il serait important que celles-ci bénéficient des mêmes outils que l'entreprise intégrée. ***Il faut offrir à la production porcine les moyens de se développer en favorisant l'autonomie de l'entreprise.*** C'est sa capacité à faire face aux imprévus (maladie, faible coût du produit, coût élevé des intrants) qui détermine la survie de la ferme autonome. ***Les outils nécessaires à son développement sont du capital-risque, une assurance-santé pour les animaux, un encadrement technique, des économies d'échelle et du financement.*** C'est seulement lorsque ces outils seront accessibles que la ferme autonome pourra être compétitive à la ferme intégrée. Il revient au gouvernement, en partenariat avec les productrices et producteurs porcins, de mettre en place ces différents outils.



## Conclusion

Les pistes d'interventions qui assureront un développement durable de la production porcine sont en lien avec trois grands défis auxquels sont confrontés les productrices et les producteurs de porcs. Les défis se situent sur le plan de la réglementation environnementale, de l'acceptation sociale des odeurs reliées aux activités agricoles et finalement du contexte économique.

La vision d'avenir qui permettra à la production porcine de se développer doit obligatoirement s'orienter sur les différents aspects suivants :

- Les réglementations environnementales : le REA, le RCES et la Politique nationale de l'eau assurent une protection adéquate de l'environnement, notamment au regard des problématiques azote et phosphore;
- La responsabilisation des productrices et des producteurs de porcs en favorisant une approche ferme par ferme telle que préconisée dans le REA;
- Des solutions à l'épandage des lisiers pour les entreprises porcines en surplus. La recherche sur le traitement des lisiers et la reconnaissance de solutions différentes;
- Un maintien et un développement des outils régionaux tels que l'AGEO, le CRAE, les clubs agroenvironnementaux, les clubs d'encadrement technique. L'accès à des services-conseils non liés est primordial;
- Une augmentation des ressources financières et techniques afin de répondre aux exigences environnementales et sociales;
- Une acceptation par les citoyens que les activités agricoles dégagent des odeurs;
- Des programmes qui favorisent la ferme autonome et la relève, notamment en offrant du capital-risque, une assurance-santé pour les animaux, un encadrement technique et des économies d'échelle lors d'achats d'intrants et du financement.

